



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE ORANGE VENTS VIOLENTS VIGILANCE JAUNE VAGUES-SUBMERSION DANS LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Arras, le 20 février 2022

Météo France a placé le département du Pas-de-Calais en vigilance orange « vents violents » ce 20 février 2022 jusqu'au 21 février à 6 heures. A partir de 20 heures, une perturbation traversera le département d'Ouest en Est avec des coups de vent entre 100 et 110 km/h, qui pourraient s'élever jusqu'à 130 Km/h localement. Les rafales de vent devraient s'atténuer à partir de minuit.

Cet épisode est d'une intensité moindre que la récente tempête « Eunice » et d'une durée plus courte. Il est également associé à de fortes vagues sur le littoral de la Manche.

Le préfet du Pas-de-Calais a d'ores et déjà demandé à l'ensemble des services de l'Etat d'être attentifs à cette situation afin de suivre son évolution et d'être en capacité de répondre aux éventuelles conséquences de ce nouvel événement météorologique.

Rappel des consignes à suivre:

- Dans la mesure du possible, restez chez vous,
- Limitez vos déplacements et limitez votre vitesse sur la route, en particulier si votre véhicule ou votre attelage est sensible aux effets du vent,
- Ne vous promenez pas en bord de mer ou des estuaires ou en forêt et évitez toute activité sportive extérieure,
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas aux fils électriques tombés au sol,
- Protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues,
- Soyez attentifs et restez informés de l'évolution de la situation météorologique sur <http://vigilance.meteofrance.com>.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Focus sur le dispositif déployé à destination de la population migrante

Compte tenu de ces conditions météorologiques dégradées et au regard des risques qu'elles engendrent, le préfet du Pas-de-Calais a activé le dispositif spécifique de mise à l'abri de la population migrante à Calais, depuis mercredi soir dernier.

Ce dispositif prévoit sur 2 sites des places d'hébergement d'urgence : dans des locaux rue des huttes pour les adultes isolés et dans des locaux route de Saint-Omer pour les mineurs isolés. En parallèle les familles et couples sont pris en charge par le SIAO de Calais

Ce dispositif sera maintenu au moins encore pour la nuit prochaine.

Depuis l'activation du dispositif, et pour ces 4 nuits, 736 nuitées ont été réalisées dont 153 nuitées pour les mineurs, soit une moyenne de 184 personnes accueillies chaque nuit.

Toutes les personnes qui ont souhaité une mise à l'abri ont pu être prises en charge. Depuis mercredi, les maraudes de terrain ont été intensifiées afin d'assurer l'information des personnes sur les dispositifs mis en place.